

Une montée en puissance générale



Le choix de constituer une communauté urbaine répond à la volonté des élus locaux de créer un ensemble de taille critique pour œuvrer et offrir des services de manière homogène sur un territoire élargi, le tout avec une efficacité accrue et à moindre coût.

Un statut plus avantageux

- Prétendre à un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) plus important, à la même hauteur que celui des Métropoles
- Bénéficier de ressources supplémentaires (taxe professionnelle...) mais aussi alléger certaines contributions comme celles dédiées au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Réaliser des économies d'échelle à l'image de celles constatées au sein de la compétence « déchets ». Le regroupement des contrats d'exploitation permettra de limiter les dépenses (- 7 M€). Ce même mécanisme s'applique aussi dans différents domaines : eau/assainissement, transports, aménagement d'aire d'accueil pour les gens du voyage...
- Limiter l'impact en cas de difficultés, comme la fermeture de la centrale EDF à Porcheville qui va représenter une perte de recettes de 6,5 M€ pour l'intercommunalité. À titre de comparaison, cette somme aurait représenté plus de 40% du montant global des rentrées liées à la fiscalité des entreprises de l'ex-Camy alors qu'elle ne correspond qu'à environ 13% de celles de GPS&O
- Élargir le champ des compétences avec notamment la prise en charge de la voirie par l'intercommunalité mais aussi étendre des services comme l'instruction des permis de construire.

Une nouvelle envergure

Cela permet à GPS&O de :

- Peser davantage dans les échanges avec les autres collectivités, organismes et partenaires privés aux plans départemental, régional et national
- Disposer en interne de ressources d'expertise et de compétences performantes.
- Dès sa création, Grand Paris Seine & Oise a exercé des compétences obligatoires et facultatives plus étendues que celles auparavant assumées par les 6 intercommunalités qui ont fusionné.

Infos +

Des compétences élargies

Aménagement du territoire

- Mobilités
- Aménagement et urbanisme
- Politique de la ville
- Habitat

Développement et cadre de vie

- Développement économique
- Tourisme
- Développement durable
- Environnement
- Transition énergétique
- Culture et sports

Services techniques

- Eau et assainissement
- Déchets
- Espace public et voirie

Liens utiles

[Historique de GPSEO](#)

[Découvrez la plaquette institutionnelle GPS&O](#)